



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 03 DÉCEMBRE 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Wimereux, le 27 novembre 2025

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 25.129

- NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE -

(Article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DÉLIBÉRATION N° 20251203_1 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2025.

La décision modificative n° 3 du budget de la ville de Wimereux de l'exercice 2025 est jointe au dossier dématérialisé.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_2 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 POUR LE BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2025.

La décision modificative n° 3 du budget Camping Municipal de l'exercice 2025 est jointe au dossier dématérialisé.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_3 : PROCÉDURE BUDGÉTAIRE D'AUTORISATION DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE.

Compte-tenu de la nécessité d'assurer la continuité des chantiers en cours ou qui vont démarrer, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser le recours à cette procédure dans la limite de **3 930 100,87 € (trois millions neuf cent trente mille cent euros et quatre-vingt-sept centimes)** correspondant au ¼ du budget d'investissement 2025 de la Ville soit **15 720 403,47 € (quinze millions sept cent vingt mille quatre cent trois euros et quarante-sept centimes)**.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_4 : PROCÉDURE BUDGÉTAIRE D'AUTORISATION DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026 - CAMPING MUNICIPAL.

Compte-tenu de la nécessité d'assurer la continuité des chantiers en cours ou qui vont démarrer, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser le recours à cette procédure dans la limite de **30 560,98 € (trente mille cinq cent soixante euros et quatre-vingt-dix-huit centimes)** correspondant au ¼ du budget d'investissement 2025 du budget annexe – camping soit **122 243,93 € (cent vingt-deux mille deux cent quarante-trois euros et quatre-vingt-treize centimes)**.

.../...

.../...

DÉLIBÉRATION N° 20251203_5 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT D'ACOMPTES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir, comme tous les ans, un acompte pour les organismes subventionnés par la Ville, d'un montant maximal égal au montant de la subvention inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2025.

Cette procédure est indispensable, préalablement au vote du Budget Primitif 2026, notamment pour les associations employant du personnel.

Ainsi, sont concernés le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la ville de Wimereux pour la somme de 15 000,00 € (*quinze mille euros*), le Centre Socioculturel « Audrey Bartier » pour la somme de 200 000,00 € (*deux cent mille euros*), le Centre Communal d'Action Sociale pour la somme de 200 000,00 € (*deux cent mille euros*).

DÉLIBÉRATION N° 20251203_6 : DÉTERMINATION DU RATIO PROMUS/PROMOUVABLES 2026 - VILLE ET C.C.A.S.

Cette délibération va permettre aux agents remplissant toutes les conditions nécessaires, conformément aux décrets de la Fonction Publique en vigueur et dans le respect des Lignes Directrices de Gestion, de bénéficier d'un avancement de grade en 2026.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_7 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUTS DE POSTES.

Cette délibération va permettre la création de postes qui vont permettre la nomination d'agents dans le cadre d'un avancement de grade, conformément aux lignes directrices de gestion. Il s'agit d'actualiser le tableau des effectifs en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSIONS DE POSTES.

Cette délibération va permettre de rapprocher les postes inscrits, des postes vacants, au tableau des effectifs et ainsi supprimer 20 postes qui ont été libérés suite à des départs en retraite, des avancements de grade ou de recrutements.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_9 : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ.

Cette délibération va permettre d'ouvrir des postes permettant de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Cela concerne les services de l'administration générale, techniques, de la police municipale et de l'occupation du domaine public, des sports et le camping municipal.

.../...

.../...

DÉLIBÉRATION N° 20251203_10 : ENGAGEMENT DES DÉMARCHES VISANT A LA RÉGULARISATION D'UNE CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS D'UN OUVRAGE PUBLIC.

Dans le cadre des travaux du pont Napoléon, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de convention de superposition à régulariser entre l'Etat et la Commune, qui porte sur les droits et obligations des parties sur l'ouvrage d'art et qui couvre la partie travaux ainsi que l'exploitation à venir de l'ouvrage.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_11 : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 422-7 DU CODE DE L'URBANISME.

Monsieur le Maire estime qu'il se trouve dans une situation relevant d'un conflit d'intérêt pour la ratification d'un arrêté d'alignement sur la Commune. Il demande donc à l'Assemblée plénière de désigner, conformément aux dispositions de l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme, un Conseiller Municipal pour instruire ledit dossier.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_12 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2024.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable émis par la Communauté d'agglomération du Boulonnais sera présenté au Conseil Municipal, à qui il sera demandé d'en prendre acte, celui-ci étant consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_13 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2024.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement épuration des eaux usées émis par la Communauté d'agglomération du Boulonnais sera présenté au Conseil Municipal, à qui il sera demandé d'en prendre acte, celui-ci étant consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_14 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS - EXERCICE 2024.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la collecte et du traitement des déchets ménagers émis par la Communauté d'agglomération du Boulonnais sera présenté au Conseil Municipal, à qui il sera demandé de prendre acte de ce rapport qui est consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

.../...

.../...

DÉLIBÉRATION N° 20251203_15 : DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE - SECTEUR DE LA RONVILLE - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RÉSERVE INCENDIE DE TYPE BACHE DE STOCKAGE D'EAU SUR TERRAIN PRIVÉ.

Monsieur le Maire expose que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est de la compétence du Maire. Trois habitations sur le secteur de la Ronville ne sont pas couvertes contre les risques incendie. Il est donc nécessaire de mettre en place un dispositif de réserve incendie de type bâche de stockage d'eau. Il est demandé au Conseil Municipal de valider le principe de création de cet équipement sur un terrain privé et d'autoriser la signature du ou des contrats avec les différentes parties prenant part à ce projet ainsi que le financement.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_16 : ACQUISITION DE DEUX RADARS PÉDAGOGIQUES - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Le radar pédagogique constitue un outil incontournable pour améliorer la sécurité routière sans sanctionner les conducteurs. En sensibilisant les automobilistes, en réduisant les excès de vitesse et en fournissant des données précieuses aux collectivités, ces afficheurs de vitesse permettent de diminuer les accidents durablement. Ce dispositif est idéal pour sécuriser les zones sensibles comme : les entrées de ville, la proximité des établissements scolaires, les passages piétons, les carrefours accidentogènes. Dans une stratégie globale de prévention, le radar pédagogique s'impose comme un allié efficace pour protéger les usagers de la route. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la mise en place de deux dispositifs sur la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une partie du financement auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_17 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITÉ DE MEMBRES DE DEUX ASSOCIATIONS MUSICALES WIMEREUSIENNES AU CONSERVATOIRE DU BOULONNAIS - ANNÉE 2025-2026.

L'Harmonie Municipale de Wimereux et la Musique de Wimereux animent tout au long de l'année les manifestations et les cérémonies organisées par la ville de Wimereux. Leurs membres, au travers de la passion pour la musique qu'ils ont en commun, n'hésitent pas et cela par tous les temps, à représenter la station balnéaire (cérémonie du 11 novembre, braderies, fêtes locales...). Il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge des frais d'inscription, de formation musicale et instrumentale de trois membres des deux Associations.

.../...

.../...

DÉLIBÉRATION N° 20251203_18 : PONT NAPOLÉON - TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Confirmé par deux rapports « CONTEX » du 09 novembre 2018 et du 19 mars 2020, le pont Napoléon, appartenant à la Commune, a été diagnostiqué en très mauvais état si bien qu'en 2020, un arrêté préventif du Maire a été signé, interdisant son franchissement par les véhicules de plus de 3,5 tonnes. Cette mesure, rendue nécessaire pour des raisons de vétusté, d'usure et de sécurité, pénalise le fonctionnement et les flux routiers au sein de la Commune. C'est pour ces raisons, que le pont a été intégré dans le plan guide de requalification des quais du Wimereux, abouti en 2022. Les études menées depuis plus de deux ans ont conclu à une opération de démolition / reconstruction du pont, dont les premières estimations avoisinent 2,5 millions d'euros Hors Taxes. Les travaux devant démarrer à l'automne 2026, la Ville anticipe afin de solliciter les potentiels financeurs, à savoir l'Etat, le Département du Pas-de-Calais et l'Europe, via la Région des Hauts-de-France, au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) priorité 6, Osdé 2.8, type action.1 projet lié à « la création d'itinéraires structurants en site propre réservés aux modes actifs » dans le cadre de l'aménagement de la Vélomaritime Eurovélo 4. Il sera donc demandé au Conseil Municipal de valider le projet de démolition / reconstruction du pont Napoléon et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation la plus élevée des financeurs précités.

DÉLIBÉRATION N° 20251203_19 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023_07_12_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023.

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vu, le D.G.S.



Le Maire de Wimereux,
Jean-Luc DUBAËLE.